

## Montluçon

### Un coup de pouce à l'initiative

L'IUT, Mme-de-Staël et l'IFAG sont les trois structures de formation du bassin dont des étudiants sont lauréats de l'édition 2011 de la Bourse aux projets. 1.500 euros, quand on a seulement 19 ans, ça change la vie, et quand c'est pour récompenser un projet étudiant, ça peut aussi donner des ailes. Mathilde Vivier a 19 ans et est élève en deuxième année de Techniques de commercialisation à l'IUT. C'est elle qui a gagné le 1er prix de l'édition 2011 de la Bourse aux projets. Une manifestation organisée chaque année par la Municipalité pour soutenir les initiatives étudiantes, avec 7.500 euros répartis entre les neuf dossiers défendus devant jury (voir ci-dessous). « Chacun des projets a reçu une subvention, précise Eric Venuat, seuls le lycée Paul-Constans et l'Institut de formation en soins infirmiers ne se sont pas présentés, mais les autres établissements avaient tous des élèves motivés qui ont présenté d'excellents dossiers ». Et pour sélectionner

les lauréats, « le jury s'est basé sur les projets qui participent le mieux au rayonnement du bassin » poursuit Eric Venuat. C'est ainsi Le Printemps de la mode qui a le plus retenu l'attention du jury avec 1.500 euros pour récompenser ce projet porté par Mathilde Vivier et « le professionnalisme avec lequel elle l'a défendu devant le jury ». Sur les deux autres places du podium, on trouve Montluçon en mouvement porté par des étudiants du lycée Mme-de-Staël qui a reçu 1.200 euros et l'IFAg Com Intex, avec 900 euros. « Arriver première sur neuf projets est une grande fierté, explique la jeune lauréate. En plus, malgré l'élection de Miss Printemps pour le Boeuf-Villé qui se déroulait le même soir, le Printemps de la mode a été un succès puisque nous avons réuni plus de 500 personnes à la concession Barrat ». Avec 37 étudiants 19 filles, 18 garçons pour défiler « et un stand pour l'association Épi de lumière, car cela me

tenait à coeur de soutenir une oeuvre caritative, glisse-t-elle. D'ailleurs une partie des bénéfices dégagés lors de cette soirée du Printemps de la mode, mais aussi une partie de ces 1.500 euros iront à Épi de lumière pour soutenir son action à l'hôpital en faveur des enfants ». (\*) Un jury composé de l'adjoint en charge des festivités Eric Venuat, de l'adjointe aux Affaires scolaires Régine Giraud, du vice-président de la Communauté d'agglomération montluçonnaise Jean-Pierre Momcilovic, de Jean Caillot (centre aqualudique), de Thierry Millard (CCI) et Georget Crocci, responsable du Pôle événementiel. Gérald Choquet